

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels



**1206<sup>e</sup>**  
**SÉANCE PLÉNIÈRE**  
(Séance d'ouverture)

Mardi 17 septembre 1963,  
à 15 heures

**NEW YORK**

**SOMMAIRE**

	Pages
<b>Point 1 de l'ordre du jour:</b> <i>Ouverture de la session par le chef de la délégation du Pakistan . . . . .</i>	1
<b>Point 2 de l'ordre du jour:</b> <i>Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation . . . . .</i>	1
<i>Allocution de M. Muhammad Zafrulla Khan, président provisoire, chef de la délégation du Pakistan . . . . .</i>	1
<b>Point 3 de l'ordre du jour:</b> <i>Pouvoirs des représentants à la dix-huitième session de l'Assemblée générale:</i> <i>a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs . . . . .</i>	1
<i>Déclaration du représentant de l'Indonésie . . . . .</i>	2
<b>Point 4 de l'ordre du jour:</b> <i>Election du Président . . . . .</i>	2
<i>Allocution de M. Carlos Sosa Rodríguez, président de la dix-huitième session de l'Assemblée générale . . . . .</i>	2

*Président: M. Carlos SOSA RODRIGUEZ*  
(Venezuela).

*Président provisoire:*

M. Muhammad ZAFRULLA KHAN (Pakistan).

**POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR**

*Ouverture de la session par le chef de la délégation du Pakistan*

1. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (traduit de l'anglais):  
Je déclare ouverte la dix-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale.

**POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR**

*Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation*

2. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (traduit de l'anglais):  
J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence, consacrée à la prière ou à la méditation.

*Les représentants, debout, observent le silence.*

*Allocution de M. Muhammad Zafrulla Khan, président provisoire, chef de la délégation du Pakistan*

3. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (traduit de l'anglais):  
J'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à tous les représentants présents dans cette salle.

4. Depuis notre dernière réunion, deux événements importants se sont produits: la conclusion du traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, et l'établissement d'une ligne téléphonique directe

entre les capitales des deux grandes puissances nucléaires. Les peuples du monde entier voient dans ces événements l'assurance que de nouvelles mesures sont possibles pour augmenter la compréhension mutuelle, résoudre les conflits et renforcer la paix et la sécurité internationales.

5. En tant que Président provisoire, ce n'est pas à moi de présenter les travaux de la session qui s'ouvre, mais j'espère que vous me permettrez d'exprimer ma profonde satisfaction des progrès accomplis, qui offrent des perspectives si prometteuses pour l'avenir.

6. A notre époque, nous sommes à la fois témoins et auteurs de l'institution progressive d'une communauté mondiale des nations et des peuples. Partout dans le monde, tous les peuples vivent dans une expectative profonde, aspirent à vivre en paix et à travailler ensemble pour le progrès social et de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

7. Comme à l'ouverture de la dix-septième session, je prie aujourd'hui humblement, sincèrement et de tout cœur que nous soyons guidés sur le droit chemin dans nos délibérations et que nous recevions le courage, la force et la sagesse nécessaires pour soutenir et faire progresser la cause de la justice, de la paix, de la liberté et de la prospérité pour tous. Comme toujours: que toute louange monte vers Allah, seigneur de l'univers!

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR**

*Pouvoirs des représentants à la dix-huitième session de l'Assemblée générale:*

*a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs*

8. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (traduit de l'anglais):  
Aux termes de l'article 28 de son règlement intérieur, l'Assemblée générale nomme, au début de chaque session, une commission de vérification des pouvoirs, qui comprend neuf membres nommés par l'Assemblée sur proposition du Président.

9. Je propose que la Commission de vérification des pouvoirs comprenne, pour la dix-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale, les Etats Membres suivants: Algérie, Belgique, Equateur, Etats-Unis

*Les comptes rendus officiels de l'Assemblée générale sont publiés par séances, sous forme de fascicules séparés, qui sont ultérieurement réunis en volume, par organe et par session. La table des matières, la liste des membres des délégations, l'ordre du jour et tous autres renseignements appropriés font l'objet d'un fascicule liminaire.*

*Après la clôture d'une session, des recueils de fascicules sont mis en vente à l'intention du public.*

d'Amérique, Irlande, Libéria, Népal, Panama, Union des Républiques socialistes soviétiques.

10. S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que ces pays sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs.

*Il en est ainsi décidé.*

#### Déclaration du représentant de l'Indonésie

11. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (traduit de l'anglais): Je crois savoir que le représentant de l'Indonésie désire faire une déclaration. Je lui donne la parole.

12. M. PALAR (Indonésie) [traduit de l'anglais]: Avant que l'Assemblée générale passe à la suite de l'ordre du jour de sa séance d'aujourd'hui, je désire faire la déclaration suivante. La délégation indonésienne a constaté que, selon l'attribution qui a été faite des sièges de cette salle, celui de la Fédération de Malaisie est maintenant occupé par le représentant de la Fédération de Grande-Malaisie. La délégation indonésienne est obligée de protester contre cette attribution qui la met en présence d'un fait accompli. Pour de très graves raisons, mon gouvernement n'a pas reconnu la Fédération de Grande-Malaisie. Nous nous réservons le droit de préciser ultérieurement notre position sur la question de la Grande-Malaisie. La délégation indonésienne demande que cette déclaration figure in extenso au compte rendu.

### POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Election du Président

13. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (traduit de l'anglais): J'invite maintenant les membres de l'Assemblée à procéder à l'élection du Président de la dix-huitième session ordinaire. L'élection aura lieu au scrutin secret, conformément à l'article 94 du règlement intérieur. Les bulletins de vote sont en cours de distribution. Je prie les délégations d'y inscrire le nom de la personne — le nom de la personne et non celui du pays — pour qui elles veulent voter.

*A la demande du Président provisoire, M. Dash-tseren (Mongolie) et M. Lynch-Shyllon (Sierra Leone) assument les fonctions de scrutateurs.*

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

<i>Bulletins déposés:</i>	110
<i>Bulletins nuls:</i>	0
<i>Bulletins valables:</i>	110
<i>Abstentions:</i>	11
<i>Nombre de votants:</i>	99
<i>Majorité requise:</i>	50

*Nombre de voix obtenues:*

M. Carlos Sosa Rodríguez (Venezuela) . . . 99

*Ayant obtenu la majorité requise, M. Carlos Sosa Rodríguez (Venezuela) est élu président de la dix-huitième session de l'Assemblée générale et prend place au fauteuil présidentiel.*

14. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (traduit de l'anglais): J'ai le très grand plaisir de confirmer que S. E. M. Carlos Sosa Rodríguez, du Venezuela, est élu à l'unanimité président de la dix-huitième session de l'Assemblée générale. En lui adressant mes sincères félicitations, j'ai plaisir à remettre entre ses mains capables les responsabilités de ce haut poste.

#### Allocution de M. Sosa Rodríguez, président de la dix-huitième session de l'Assemblée générale

15. Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): En assumant la présidence de la dix-huitième session de l'Assemblée générale, je veux avant tout vous exprimer ma profonde reconnaissance pour le grand honneur que vous m'avez conféré en m'élisant à un poste si élevé. C'est surtout à mon pays que revient cet honneur, un honneur qui m'oblige, en tant que fils de la patrie de Simon Bolivar, à m'inspirer dans ma tâche des nobles idéaux auxquels notre libérateur a consacré sa vie. Je prie Dieu tout-puissant de me rendre digne de la confiance que vous avez placée en moi. Je vous assure que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour m'acquitter honorablement de la lourde responsabilité qui m'échoit.

16. Je me sens un peu écrasé de devoir succéder à des personnalités de l'envergure de celles qui m'ont précédé dans cette charge. Ma source d'inspiration sera en particulier le rôle remarquable joué par mon prédécesseur immédiat, M. Muhammad Zafrulla Khan. Je m'efforcerai d'imiter, dans les limites de mes possibilités, les qualités et la compétence de mes prédécesseurs.

17. Je vous demande à tous la collaboration bénévole indispensable, et je suis sûr de pouvoir y compter, pour m'aider à assurer la bonne direction de nos travaux. Je sais que je puis compter aussi sur l'assistance très précieuse et l'expérience du personnel du Secrétariat, dont le Secrétaire général est le chef éminent. Cette confiance en l'aide dont je disposerai me donne le courage d'envisager avec optimisme l'accomplissement de la mission délicate que vous m'avez confiée et me donne l'espoir que les efforts pour vous servir et pour servir la cause des Nations Unies ne seront pas infructueux.

18. Ma patrie, le Venezuela, n'est pas une grande puissance, mais c'est un pays jeune et vigoureux qui, pendant ses 152 années d'indépendance et dans toutes les vicissitudes qu'il a traversées, a toujours respecté les règles du droit dans ses relations internationales. Fidèle aux principes traditionnels de tous les peuples d'Amérique, principes qui sont consacrés en outre par la Charte des Nations Unies, comme l'obligation de chercher à résoudre les différends internationaux par des moyens pacifiques, le principe de la libre détermination des peuples et le principe de l'égalité de tous les hommes sans distinction de race, de couleur de nationalité ou de croyance, le Venezuela a toujours fait confiance aux Nations Unies et s'est toujours efforcé, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Organisation, de favoriser la mise en pratique de tous les nobles idéaux consacrés par la Charte. L'Organisation des Nations Unies a de nombreuses imperfections, ce qui est naturel puisqu'elle est œuvre humaine, mais elle est néanmoins aujourd'hui une véritable nécessité pour l'humanité.

19. C'est un fait caractéristique du siècle où nous vivons que le progrès surprenant de la science et de la technique n'a pas été accompagné d'un progrès analogue des disciplines qui régissent les relations humaines. On a beaucoup oublié l'importance des valeurs spirituelles et l'on a trop cru au progrès purement matériel. La Charte des Nations Unies représente un grand effort pour corriger ce déséquilibre et, si l'on applique ses principes sans négliger le contenu spirituel qu'elle renferme, un grand pas en avant sera fait dans la direction de ce monde meilleur que souhaitent tous les hommes et toutes les nations.

20. Trois impératifs politiques sont apparus avec une force irrésistible depuis la seconde guerre mondiale et conditionnent l'évolution historique de cette seconde moitié du XXème siècle. Je pense à l'abolition de la guerre comme moyen de résoudre les différends internationaux, à l'abolition de l'état de dépendance de certains peuples par rapport à d'autres et à la coopération internationale pour améliorer le niveau de vie des pays en voie de développement.

21. La certitude qu'avec les moyens actuels de destruction une guerre totale est inconcevable car elle provoquerait la disparition du genre humain, la certitude qu'il est nécessaire pour pouvoir vivre en paix qu'il y ait égalité de droits et respect mutuel entre les hommes et entre les nations, et la certitude qu'il est également nécessaire pour assurer la paix de faire disparaître progressivement le déséquilibre profond entre les nations fortement industrialisées, dont les peuples jouissent d'une prospérité croissante, et les pays sous-développés, dont les populations végètent dans la misère et l'ignorance, ces certitudes ont orienté l'activité internationale vers un triple objectif: la coexistence pacifique et son corollaire logique, le désarmement général et complet sous contrôle international efficace, l'élimination du colonialisme et de la discrimination raciale de la surface de la terre, et la coopération internationale pour faciliter l'avènement de la stabilité économique dans les pays en voie de développement. L'œuvre déjà réalisée par les Nations Unies vers la réalisation de ces objectifs est indiscutable, mais la tâche qu'il reste à accomplir est encore bien plus grande.

22. Le traité récemment signé à Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires<sup>1/</sup>, qui fait honneur aux Etats qui l'ont conclu et renforce leur prestige, l'apparition progressive de nouveaux Etats indépendants, l'assistance technique aux pays en voie de développement et la réunion prochaine d'une conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement<sup>2/</sup> sont déjà des réalités tangibles qui nous remplissent d'espoir et nous prouvent que l'Organisation des Nations Unies n'est pas une simple construction abstraite, mais que, bien au contraire, son influence morale oriente peu à peu les nations vers la mise en application effective des principes de la Charte.

23. La nécessité de l'existence des Nations Unies pour consolider la paix et assurer à l'humanité une destinée meilleure a été mise en relief clairement par le défunt pape dont nous vénérons tous la mémoire, S. S. Jean XXIII, qui nous a dit dans son encyclique *Pacem in terris*:

"Nous désirons donc vivement que l'Organisation des Nations Unies puisse de plus en plus adapter ses structures et ses moyens d'action à l'étendue et à la haute valeur de sa mission. Puisse-t-il arriver bientôt le moment où cette organisation garantira efficacement les droits de la personne humaine: ces droits qui dérivent directement de notre dignité naturelle et qui pour cette raison sont universels, inviolables et inaliénables<sup>3/</sup>!"

24. Le Secrétaire général, lui-même, avec la vaste expérience qu'il a acquise dans cette organisation

d'abord comme représentant de son pays puis comme Secrétaire général, s'est exprimé ainsi qu'il suit, dans un discours prononcé en décembre 1962, à l'Université John Hopkins:

"Pour moi, l'Organisation des Nations Unies ne représente pas un vague idéal de paix et de fraternité universelles ne pouvant attirer que des idéalistes visionnaires, loin de là. Ce sont l'intérêt bien compris, ferme et franc, l'enjeu que la paix et le progrès représentent pour l'humanité et, plus encore, le désir de survivre, qui affirment la nécessité de l'existence de l'Organisation en tant que représentation pratique et institutionnelle des nécessités auxquelles les nations ont à faire face sur une planète de jour en jour plus petite, en tant qu'instrument puissant et dynamique au service de toutes les nations de l'Est et de l'Ouest, du Nord et du Sud."

La nécessité de l'Organisation des Nations Unies dans le monde actuel est donc un fait admis aussi bien par les esprits les plus illustres que par les hommes de bon sens qui vivent sous toutes les latitudes et qui voient en elle l'instrument travaillant pour la préservation de la paix et pour l'égalité entre les hommes.

25. Dans la grande évolution historique qui mène à la réalisation des idéaux de la Charte, chaque Assemblée générale a marqué un pas en avant. J'espère que cette dix-huitième session ne fera pas exception et que, lorsque nous aurons terminé nos travaux, nous pourrons nous réjouir d'avoir avancé encore dans cette voie.

26. L'accroissement du nombre et de l'importance des questions soumises à l'examen de l'Assemblée générale ainsi que le grand accroissement du nombre des Etats Membres de l'Organisation rendent impérative l'adoption des méthodes de travail permettant d'harmoniser la nécessité d'une discussion libre et complète de toutes les questions, avec la participation de tous les Etats qui désirent intervenir dans les débats, et la nécessité d'accomplir cette tâche dans les limites de temps normalement imparties à l'Assemblée générale.

27. Que ce soit du point de vue pratique et pour la commodité des Etats Membres, ou bien du point de vue politique et pour le maintien du prestige de l'Organisation, il est souhaitable que les travaux de l'Assemblée générale en session ordinaire ne se prolongent pas au-delà de la durée normale. Mon illustre prédécesseur, M. Muhammad Zafrulla Khan, a réussi à prouver que c'était non seulement souhaitable, mais aussi réalisable. J'espère à mon tour que nous pourrons cette année encore, avec la collaboration de toutes les délégations ici présentes, mener notre tâche à bien dans la durée normale prévue par cette session. A ce sujet, je me permets d'attirer l'attention des délégations sur l'important rapport [A/5423] du Comité spécial pour l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale, document qui sera soumis à votre examen à cette session. Comme chacun le sait, ce rapport est le fruit de l'heureuse initiative prise par le Président de la seizième session de l'Assemblée générale, M. Mongi Slim, et il reflète l'expérience accumulée pendant les 18 années d'existence de l'Organisation.

28. L'importance que l'Organisation des Nations Unies a acquise l'oblige à adapter ses méthodes de travail aux demandes de plus en plus nombreuses qu'elle doit satisfaire. L'efficacité de l'Organisation dépendra en grande partie de l'efficacité de ces méthodes de travail. Nous devons tous collaborer

<sup>1/</sup> Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé le 5 août 1963.

<sup>2/</sup> Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'ouvrira à Genève le 23 mars 1964.

<sup>3/</sup> Sur la paix entre toutes les nations fondée sur la vérité, la justice, la charité, la liberté, Typographie polyglotte vaticane, 1963, p. 30.

pour faire de l'Organisation un instrument efficace et facile à manier, répondant aux nécessités du moment et prêt à affronter celles de l'avenir.

29. Malgré toutes les divergences, les intérêts opposés et les passions qu'il est normal d'exprimer dans un parlement international, il existe aussi une similitude d'idéaux et d'aspirations qui constitue un dénominateur commun d'une valeur inappréciable pour effacer les aspérités et pour aider à trouver des solutions acceptables. Nombreuses sont les difficultés qui peuvent être surmontées quand on écarte les craintes et les préjugés, souvent créés artificiellement, qui déforment la réalité et obnubilent la compréhension. La saine interprétation des principes de la Charte suppose en outre l'impartialité dans leur application; les principes et les postulats de la Charte sont les mêmes pour tous; on ne doit pas avoir tolérance pour les uns et exigence pour les autres, ni pardonner aux uns ce que l'on condamne chez les autres; les différences de traitement affaiblissent la force morale et engendrent la méfiance et le scepticisme.

30. J'ai la conviction que les débats qui auront lieu pendant cette session et auxquels tant de personnalités illustres venues de toutes les parties du monde prendront part se dérouleront dans une atmosphère de compréhension, d'harmonie et de respect mutuel, et qu'ils serviront à renforcer la confiance des peuples dans les Nations Unies. Si ces débats ne peuvent évidemment permettre de résoudre tous les

graves problèmes qui se posent dans le monde d'aujourd'hui, ils pourront du moins contribuer dans une certaine mesure à préparer le terrain pour leur solution.

31. Les Nations Unies sont en quelque sorte le miroir du monde et l'atmosphère qui règne dans nos débats se répandra nécessairement à l'extérieur de cette enceinte et atteindra toutes les nations de l'univers.

32. Cette session s'ouvre heureusement dans une ambiance pleine de promesses. La tension internationale a diminué avec l'heureuse conclusion du traité de Moscou sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires, et partout dans le monde les hommes reprennent espoir et sentent diminuer leurs craintes.

33. Puisse la divine Providence éclairer nos esprits et unir nos efforts pour qu'ainsi inspirés et unis nous puissions mener à bonne fin la tâche qui nous a été confiée dans l'intérêt de la paix entre les nations, du progrès et du bien-être de toute l'humanité!

34. Je vais maintenant lever la séance. Les grandes commissions de l'Assemblée vont procéder dans cette même salle à l'élection de leur président, l'une après l'autre, en commençant par la Première Commission. Dès que ces élections seront terminées, l'Assemblée générale se réunira en séance plénière pour procéder à l'élection des 13 vice-présidents de la dix-huitième session.

*La séance est levée à 15 h 50.*